

DELIBERATION
N° CFVU 27-FOA-014

***relative au régime des études et contrôle des connaissances du
Master 2^{ème} année
domaine Droit, Economie, Gestion
mention droit international et droit européen
parcours type droit international et droit européen FOAD
année universitaire 2018/2019***

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - L'article L612-6-1 relatif à l'accès à la deuxième année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master,
 - Les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élue étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu les avis du conseil de la faculté de droit et science politique en date du 13 février 2018

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Les règles *relatives au régime des études et contrôle des connaissances du Master 2^{ème} année domaine Droit, Economie, Gestion mention droit international et droit européen parcours type droit international et droit européen FOAD* sont fixées comme suit,

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1. Objectifs de la formation

Le Master Droit, Économie, Gestion, mention droit international et droit européen, parcours type droit international et droit européen FOAD, est une formation universitaire permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires à la compréhension et à la gestion de l'internationalisation des situations et des règles de droit, qu'il s'agisse du droit privé ou du droit public.

ARTICLE 2. Conditions d'accès

Ont vocation à être admis en Master 2 Droit, Economie, Gestion mention droit international et droit européen, parcours type droit international et droit européen FOAD, les étudiants ayant validé 60 crédits au titre de la première année du Master mention Droit International ou Droit Européen ou d'un autre Master mention droit, d'un diplôme jugé équivalent par la commission d'admission.

Dans tous les cas, y compris ceux visés à l'article 3 ci-après, la sélection en vue de l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains pré-requis dont la maîtrise de l'anglais (niveau B2).

ARTICLE 3. Autres possibilités d'accès

Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

ARTICLE 4. Redoublement

Le redoublement est soumis à la décision du jury.

TITRE II - ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 5. Organisation de la formation

Le master 2ème année Droit, Économie, Gestion, mention Droit International et droit européen, parcours type Droit International et droit européen FOAD, est organisé sur deux semestres.

Le premier semestre du Master comprend 5 Unités d'enseignement composant 2 blocs, le second semestre, 6 Unités d'enseignement composant 2 blocs.

Chaque semestre totalise 30 crédits européens (ECTS).

Les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe du présent document.

Un apprenant peut s'inscrire à la formation complète ou établir un rythme de progression individualisé qui ne peut dépasser une durée de deux années universitaires en s'inscrivant :

- aux blocs 1 et 3 l'année 1
- aux blocs 2 et 4 l'année 2

L'individualisation du parcours prévue au 5.2 est limitée au choix de l'ordre des blocs. En cas de changement des maquettes d'enseignements, c'est le régime des études et du contrôle des connaissances de l'année universitaire 2019/2020 qui s'appliquera.

La langue des enseignements est le français à l'exception des UE 3, 4 et 7 qui sont enseignées en anglais.

ARTICLE 6. Stage / Mémoire / Rapport d'activité

L'étudiant choisit pour l'UE 11 soit le choix 1 « voie professionnelle » soit le choix 2 « voie recherche ».

6.2 - Au cours de l'année universitaire, **l'étudiant en formation initiale** doit :

✓ Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois.

Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.

✓ Soit réaliser un mémoire de recherche.

L'apprenant en reprise d'étude doit:

✓ Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois.

Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.

✓ Soit réaliser un mémoire de recherche,

✓ Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.

Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.

TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 7. Organisation des examens

La formation fait l'objet d'une session unique et sera évaluée sous la forme de contrôle continu pour les UE 1 à 10.

Le contrôle continu s'effectue sous la forme de devoirs en ligne.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

Tout devoir non rendu se verra attribué la note 0/20.

L'UE 11 est organisée comme suit :

- Voie professionnelle :

- l'étudiant en formation initiale réalisant un stage rédigera un rapport de stage donnant lieu à une note.

- l'étudiant en emploi rédigera un rapport d'activité donnant lieu à une note.

- Voie recherche : l'étudiant rédige et soutient un mémoire sous la direction d'un de l'enseignant du Master, donnant lieu à une note.

Le succès à l'examen lui permettra de s'inscrire en Doctorat après acceptation du sujet par le Directeur de thèse, avis favorable du Directeur de l'équipe d'accueil, du Directeur de l'école doctorale et sur autorisation de la Présidente de l'Université.

Pour toutes les UE, tout constat avéré de plagiat donnera lieu à une note égale à 0/20.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 8. Condition de validation des unités et des semestres

Les unités d'enseignement sont validées isolément ou par compensation.

► Isolément :

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'UE 11 doit être obligatoirement validée pour être admis au diplôme.

► Par compensation :

Le premier semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent, soit un total de points de 300/600 ; dans ce cas les unités où le candidat n'a pas obtenu la moyenne sont validées par compensation.

Le second semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent, soit un total de points de 300/600 ; dans ce cas les unités où le candidat n'a pas obtenu la moyenne sont validées par compensation à l'exclusion de l'UE 11 qui ne donne pas lieu à la compensation.

La validation des deux semestres emporte l'acquisition de 60 crédits européens correspondants (ECTS).

Si la matière est obtenue par compensation, les ECTS correspondant à l'unité sont acquis.

Les semestres sont validés annuellement avec compensation.

► Isolément :

Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

► Par compensation :

La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs du même niveau sans note éliminatoire.

ARTICLE 9. Délivrance du diplôme

Dans la mesure où les deux semestres ont été validés, l'obtention du diplôme de master donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,999
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,999
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,999
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

Fait à Toulouse, le 29 août 2018

La Présidente de la commission
de la formation et de la vie universitaire

Corinne MASCALA



PJ : annexe

Master 2 mention droit international et droit européen
Parcours type droit international et droit européen FOAD - année 2018-2019

Semestre 3		Enseignements	Statut	Mutualisé	Crédits	Heures de cours	Modalités d'évaluation	Total Points Enseignement
BLOC 1	UE1	Droit international privé	Obligatoire		5	25h	- Contrôle continu	100
	UE2	Droit public comparé européen	Obligatoire		5	30h	- Contrôle continu	100
	UE3	Internal market	Obligatoire		5	30h	- Contrôle continu	100
BLOC 2	UE4	Contract law : -Comparative contract law -Negotiation and drafting of contract	Obligatoire		10	50h	- Contrôle continu	200
	UE5	Droit international économique	Obligatoire		5	30h	- Contrôle continu	100
TOTAL semestre 3					30	165		600

Master 2 mention droit international et droit européen
Parcours type droit international et droit européen FOAD - année 2018-2019

Semestre 4		Enseignements	Statut	Mutualisé	Crédits	Heures de cours	Modalités d'évaluation	Total Points Enseignement
BLOC 3	UE6	Droit international public	Obligatoire		5	30h	- Contrôle continu	100
	UE7	Competition law	Obligatoire		5	20h	- Contrôle continu	100
	UE8	Coopération pénale internationale	Obligatoire		5	20h	- Contrôle continu	100
BLOC 4	UE9	Arbitrage international	Obligatoire		5	30h	- Contrôle continu	100
	UE10	Droit international du travail	Obligatoire		5	20h	- Contrôle continu	100
	UE11	Voie professionnelle : Rapport de stage / Rapport d'activité	Optionnel		5	30h	- Rédaction d'un rapport de stage ou d'un rapport d'activité	100
		Voie recherche : Mémoire					- Rédaction d'un mémoire et soutenance	
TOTAL semestre 4					30	150		600